

Le Vénérable Basile Antoine Moreau, c.s.c.. (1799 -1873), fondateur des Prêtres, Frères et Sœurs de Sainte-Croix sera béatifié au Mans, France, en 2007.

Le 28 avril 2006, Sa Sainteté, le Pape Benoît XVI a approuvé la promulgation du miracle attribué à l'intercession du Vénérable Basile Antoine Moreau, fondateur des congrégations religieuses masculines et féminines de Sainte-Croix. Cette promulgation est l'étape finale en vue de l'éventuelle béatification du fondateur de la famille Sainte-Croix. La date de la béatification sera déterminée par les autorités du Vatican.

La cause de béatification du Père Basile Moreau a été introduite dans le diocèse du Mans en France, en 1946. Ce n'est qu'en 1955 que cette cause a été présentée à la Congrégation pour la Cause des Saints à Rome. Cette Congrégation a étudié la vie, les écrits et la spiritualité du Père Basile Moreau et après avoir considéré à fond les vertus du fondateur, elle a recommandé à feu Jean-Paul II, le 11 janvier 2003 de déclarer que le Père Moreau a fait preuve d'héroïcité dans l'exercice des vertus cardinales et théologiques. Le Pape Jean-Paul II a proclamé l'héroïcité de ses vertus et lui a reconnu le titre de vénérable le 12 avril 2003. A la suite d'autres études et de la reconnaissance unanime d'une guérison miraculeuse attribuée à l'intercession du vénérable Basile Moreau, la Congrégation pour la Cause des Saints a recommandé à sa Sainteté Benoît XVI le 8 novembre 2005 que Basile Moreau soit déclaré bienheureux.

Basile Moreau est né à Laigné-en-Belin, une ville du diocèse du Mans, en France, le 11 février 1799. Il est mort au Mans le 20 janvier 1873. Prêtre du diocèse du Mans et professeur au grand séminaire, il créa l'Association de Sainte-Croix composée de deux sociétés, l'une d'hommes (frères et prêtres) et l'autre de femmes avec comme objectif principal l'éducation de la jeunesse et l'évangélisation. La congrégation des prêtres et des frères de Sainte-Croix fut approuvée définitivement par le Saint-Siège en 1857. Les Marianites de Sainte-Croix le furent dix ans plus tard, en 1867. En 1869 la province des Marianites de l'Indiana acquiert son autonomie et devint la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Croix et en 1883 ce sont les Marianites du Canada qui deviennent la branche connue sous le nom des Sœurs de Sainte-Croix. Ces quatre congrégations qui constituent la famille Sainte-Croix n'ont cessé de se développer en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique et en Asie et s'occupent toujours d'éducation et d'activités apostoliques et sociales importantes. Les prêtres, les frères et les sœurs de Sainte-Croix pérennisent la vision du Vénérable Basile Moreau par leur fidélité dans la vie religieuse, leur zèle pour la mission et la diversité de leurs apostolats. Le Père Moreau voyait sa famille religieuse comme « un grand arbre aux branches nombreuses, d'où sortent des rameaux qui en produisent d'autres, nourris de la même sève, et animés de la même vie. » (Moreau 1854) et comme une manifestation visible de l'union et de l'interdépendance de la très Sainte Trinité et de la Sainte Famille. C'est pour cette raison qu'il consacrait les prêtres au Sacré Cœur de Jésus, les sœurs au Cœur de Marie et les frères à saint Joseph, tout en choisissant Marie, mère des Douleurs comme patronne de la congrégation.

Il faut également savoir que le Pape Jean-Paul II a béatifié deux membres canadiens de la famille Sainte-Croix : le Bienheureux Frère André Bessette, fondateur de l'Oratoire Saint Joseph à Montréal, au Canada, et, la Bienheureuse Mère Marie Léonie Paradis, fondatrice des Petites Sœurs de la Sainte Famille.

Si vous souhaitez recevoir des informations supplémentaires sur le Vénérable Basile Moreau ou les Congrégations de Sainte Croix, prière de contacter :

www.holycrosscongregation.org;

www.marianites.org;

www.cscsisters.org;

www.sistersofholycross.org